

Madame, Monsieur,

Comme nous vous l'annoncions dans notre courrier du printemps dernier, la collecte des bacs marrons pour les déchets alimentaires s'arrêtera cet automne.

Vous le savez, depuis 2017, notre arrondissement a été pionnier en matière de **tri des déchets alimentaires** avec la mise à disposition de bacs marrons collectés deux fois par semaine par la Ville de Paris.

Toutefois, faute de place ou de locaux adaptés, de nombreux immeubles n'ont pas pu être équipés en bacs, et avec environ 3 kg collectés par an et par habitant en moyenne, nous sommes restés trop loin du potentiel de cette collecte séparative. À l'inverse, les bornes de collecte dédiées aux déchets alimentaires installées sur tous les marchés de l'arrondissement donnent des résultats très encourageants.

Dans cette perspective, nous avons ajouté un module dédié aux déchets alimentaires sur tous les Trilib', ces installations de tri des déchets installées dans les rues. Avec celles présentes sur les marchés alimentaires, ces bornes viennent ainsi se substituer à **la collecte des bacs marrons qui s'arrêtera définitivement le 30 septembre 2024.**

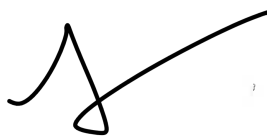
Les consignes de tri ne changent pas et nous vous invitons à poursuivre votre engagement en faveur du tri des déchets alimentaires **en utilisant les bornes à votre disposition 7j/7 et 24h/24 dont vous trouverez la carte au dos de ce courrier.**

L'enjeu est de taille : chaque année, chacun d'entre nous produit en moyenne 450 kg de déchets (l'équivalent du poids de 10 machines à laver !). 74 % sont aujourd'hui incinérés et seulement 19 % sont réemployés ou recyclés. Parmi nos ordures ménagères, 25 % sont des déchets alimentaires. Ces derniers sont aujourd'hui majoritairement incinérés alors qu'ils sont composés à 70 % d'eau.

Une fois triés et collectés séparément, les déchets alimentaires permettent de produire à la fois de l'énergie, sous la forme de biogaz (avec lequel roulent les camions bennes de la Ville de Paris !) et de la matière fertilisante sous la forme d'engrais naturel pour enrichir les sols.

Ce geste de tri est également pratiqué par tous les établissements scolaires et publics de l'arrondissement depuis le 1^{er} janvier 2024 : crèches, écoles publiques, EHPAD, restaurants administratifs...

Merci pour votre mobilisation : trier ses déchets alimentaires est une manière concrète et facile de moins gaspiller et de mieux préserver nos ressources naturelles notre environnement et notre ville !



Antoine GUILLOU
Adjoint à la Maire de Paris en charge
de la propreté de l'espace public,
de la réduction des déchets, du réemploi,
du recyclage et de l'assainissement



Emmanuelle PIERRE-MARIE
Maire du 12^e arrondissement

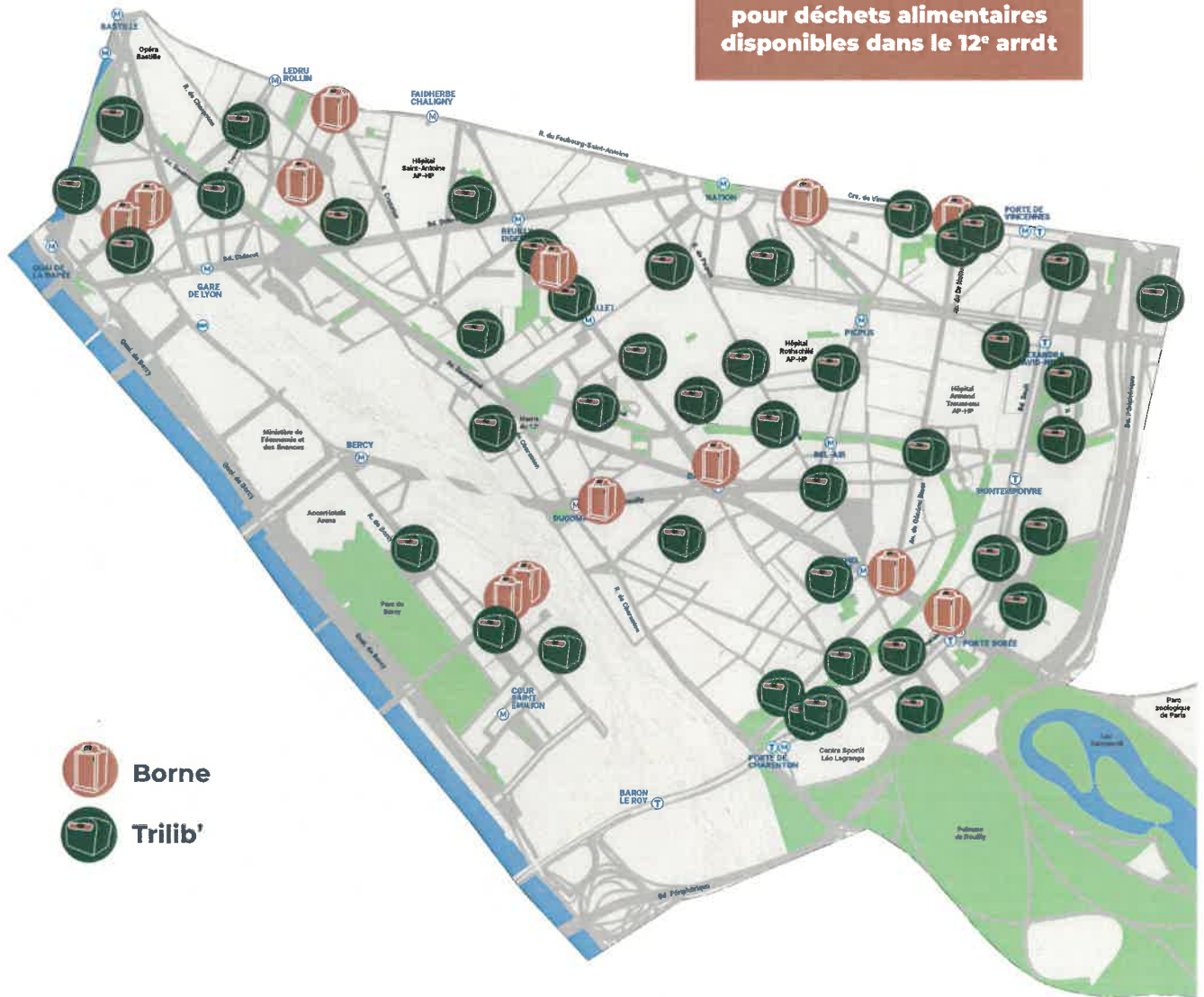
COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Tous les déchets alimentaires peuvent être déposés dans les bornes de tri :

- Les restes et les préparations de repas qu'ils soient de nature végétale ou animale (épluchures, os, restes de viandes, coquilles, etc.) ;
- Les produits alimentaires, même périmés, sans leurs emballages ;
- Les sachets de thé et les filtres à café s'ils sont en papier ;
- Les boîtes d'œufs en carton, serviettes en papier et les essuie-tout qui, placés au fond du sac, permettent d'absorber les liquides et d'éviter les mauvaises odeurs.

Les déchets peuvent être déposés dans un sac compostable ou kraft, et même en vrac depuis votre bioseau mais pas dans un sac plastique.

Carte des bornes de tri pour déchets alimentaires disponibles dans le 12^e arrdt



AUTRE OPTION POSSIBLE POUR VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES : LE COMPOSTAGE !

Depuis plus de dix ans, la Ville de Paris facilite également de nombreux projets de composteurs partagés, financés à 100 %, pour les immeubles qui disposent d'un espace vert !

Si vous pensez que l'installation d'un composteur serait pertinente pour votre immeuble, vous trouverez toutes les informations utiles à ce sujet et la démarche à suivre sur Paris.fr.

Pour en savoir plus sur le tri des déchets alimentaires à Paris, n'hésitez pas à consulter leparisdutri.fr ou à flasher ce QR code.

Vous pouvez également appeler le service local de propreté de votre arrondissement au 01 43 41 74 44 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

